

# Les Infos de Base

mercredi 29 novembre 2006  
volume 9, numéro 48  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 48 du 29 novembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 novembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 48 du 29 novembre 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 47 du 25 novembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 décembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 29 novembre 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 25 novembre 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 24 du 29 novembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 novembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.C.* ou dans une *G.C.* antérieure.

### Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms d'ici l'automne. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toutes les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Selon la demande, nous pourrions conserver un format cédérom pour une certaine période de transition.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

*Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2007, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 3.1], nouveau.*

*Règlement relatif au mandat confié à la Corporation des maîtres électriciens du Québec et à la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec*, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.03], aa. 8, 9.

*Règlement modifiant le Règlement relatif au mandat confié à la Corporation des maîtres électriciens du Québec et à la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec*, D. 1057-2006 du 15-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5292, a. 1.

*Règlement sur l'administration et la régie interne du Collège des médecins du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 14-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5323], nouveau.

*Règlement sur la représentation et sur les élections au Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 14-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5327], nouveau.

*Règlement sur les affaires du Bureau et du comité administratif ainsi que les assemblées générales du Collège des médecins du Québec*, R.R.Q., 1981, c. **M-9**, r. 2, remplacé.

*Règlement sur l'administration et la régie interne du Collège des médecins du Québec*, Décision du 14-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5323, a. 44.

*Règlement sur les quotas des producteurs de lait*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 252], aa. 1, 6, 29, 34, 42, 43.1-43.6, 46, 47.

*Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs de lait*, Décision 8723 du 21-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5515, aa. 1-8.

*Règlement sur les permis d'alcool*, [R.R.Q., c. **P-9.1**, r. 6.1], aa. 3, 4, 12, 13, 14, 15, 15.1, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 29, 30.

*Règlement modifiant le Règlement sur les permis d'alcool*, D. 1042-2006 du 15-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5290, aa. 1-15.

*Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, R.R.Q., 1981, c. **P-10**, r. 12, remplacé.

*Règlement sur la représentation et sur les élections au Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, Décision du 14-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5327, a. 39.

*Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, R.R.Q., 1981, c. **P-10**, r. 21, remplacé.

*Règlement sur la représentation et sur les élections au Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, Décision du 14-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5327, a. 39.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.